



CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 26 mars 2019 à Dijon Rapport 3.7 : Mesures pour le pouvoir d'achat en faveur des élèves boursiers internes

Déclaration de Daniel FRANCOIS pour la CGT

Nous partageons cette proposition même si c'est une mesure temporaire.
Ce qui est en question, c'est sa pérennisation pour dépasser un effet d'annonce alors que les difficultés des familles ne s'arrêteront pas à cette année

L'aide aux familles passe par les bourses dont le système est à refonder. Les plafonds de ressources sont bas, les effets de seuil importants. Les montants sont à augmenter et les bases à revaloriser.

Il nous semble qu'est surtout en question la gratuité de l'enseignement, affirmée mais encore à conquérir et qui demeure un enjeu financier considérable. Elle concerne l'ensemble des contributions demandées aux familles, les fournitures scolaires, les sorties et les voyages scolaires, les manuels, les transports, la demi-pension et l'internat, les droits d'examen ... C'est d'abord une responsabilité de l'Etat même si les collectivités locales peuvent intervenir en fonction de leurs compétences.

En 2004, les deux régions avaient acté une intervention pour la gratuité des manuels scolaires au lycée, au premier achat du matériel individuel pour la voie professionnelle. La commission formation est saisie par la présidente du Conseil régional pour son évolution en prenant en compte le numérique. Nous serons vigilants pour que le conseil régional continue à intervenir, comme l'Etat devrait aussi le faire, vers une gratuité effective.

Nous voterons l'avis.